



République et Canton de Neuchâtel  
**COMMUNE DE LA TÈNE**

**CONSEIL GÉNÉRAL**

**Procès - verbal N° 1**

**Séance constitutive de la législature 2012-2016**

**du jeudi 14 juin 2012 à 19 h 00**

à

l'Espace Perrier, salle « La Tène »

---

Ordre du jour :

- 1 Ouverture de la séance par le doyen d'âge  
Nomination d'un-e secrétaire et de deux questeurs
  - 2 Appel
  - 3 Nomination du bureau du Conseil général pour la période administrative 2012-2013  
*(un[e] président[e], un[e] vice-président[e], un[e] secrétaire, un[e] secrétaire-adjoint[e] et deux questeurs)*
  - 4 Nomination du Conseil communal pour la période administrative 2012-2016  
*(scrutin secret, à la majorité absolue)*
- 

Suspension de séance pour permettre la constitution du bureau du Conseil communal

---

- 5 Communications du Conseil communal
- 6 Lecture de l'arrêté proclamant l'élection des conseillers généraux  
en remplacement de ceux nommés au Conseil communal
- 7 Nomination des commissions
  - 7.1 Commission réglementaire (cinq membres)
  - 7.2 Commission financière (sept membres)
  - 7.3 Commission de police du feu (sept membres)
  - 7.4 Commission de salubrité publique (six membres)
  - 7.5 Commission de l'environnement et du développement durable (sept membres)
  - 7.6 Commission des travaux publics et des services industriels (cinq membres)
  - 7.7 Commission d'urbanisme (sept membres)
  - 7.8 Commission des sites de loisirs et des espaces publics (sept membres)
  - 7.9 Commission des naturalisations et des agrégations (sept membres)
  - 7.10 Commission de circulation, des transports et de l'agglomération (sept membres)
  - 7.11 Conseil d'établissement scolaire consultatif (deux délégué-e-s)
  - 7.12 Commission ad hoc consultative relative aux projets de rapprochements ou de fusions de communes (six membres)
- 8 Nomination de délégués
  - 8.1 Conseil intercommunal de la Châtellenie de Thielle (cinq délégué-e-s)
  - 8.2 Conseil intercommunal de l'Ecole Obligatoire Régionale de Neuchâtel (EORÉN)  
(un-e délégué-e)
  - 8.3 Conseil intercommunal du syndicat du feu du Bas-Lac (SFBL) (deux délégué-e-s)
  - 8.4 Conseil intercommunal du Syndicat du Théâtre régional de Neuchâtel (un-e délégué-e)
- 9 Divers

\* \* \* \* \*

## 1. Ouverture de la séance par le doyen d'âge Nomination d'un-e secrétaire et de deux questeurs

**Remo Siliprandi** (PSLT) s'exprime en ces termes :

« Chers collègues, chers Elus, cher administrateur, chers collaborateurs, cher public, Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur, en tant que doyen de cette assemblée, d'ouvrir cette première séance de constitution concernant la nouvelle législature, soit celle menant de cette année 2012 à l'année 2016.

Si c'est un honneur d'être seul sur ce podium, ce n'est peut-être pas un honneur d'en être le doyen car c'est le signe irrémédiable, non pas de la vieillesse, mais plutôt de la jeunesse qui fout-l'camp.

J'aurais bien sûr pu vous faire cette ouverture en vers, mais comme dirait l'ex-ministre et conseiller national jurassien, actuel maire de Delémont, mon ami Pierre Kohler : « Siliprandi, il parle en vers, moi les verres je les bois. ».

Donc aujourd'hui, je ne vous parlerai pas en vers et je ne les boirai pas non plus.

Dès lors, j'ai le très grand plaisir de vous saluer et de vous souhaiter la bienvenue en cette magnifique salle de notre Espace Perrier que l'on nous envie loin à la ronde.

Je remercie le public de sa précieuse présence.

Mais alors, j'aimerais vous féliciter, vous chers collègues et vous chers futurs conseillères ou conseillers communaux, de votre élection passée et à venir en ce qui concerne les membres de l'Exécutif, vous qui devrez conduire notre commune de La Tène dans les aléas d'un futur improbable et certainement difficile.

J'aimerais aussi saluer avec amitié et souhaiter une particulière et très cordiale bienvenue parmi nous aux deux élus d'un nouveau parti, le PDC, qui, pour la première fois, siègera dans notre commune.

Nous nous retrouvons ainsi à nouveau à quatre partis, comme nous l'étions avant la fusion des partis radical et libéral, devenant le PLR.

Egalement un salut cordial et également une bienvenue particulière aux nouvelles élues et nouveaux élus qui nous rejoignent pour la première fois.

Et bien sûr les amitiés particulières, d'ailleurs c'est le titre d'un excellent film, aux anciennes et anciens collègues ayant déjà débattus dans cette salle.

Et je ne saurais passer en revue tout ce monde sans saluer notre administrateur unique et préféré ainsi que son fidèle personnel qui suivent nos débats en restant stoïques car il faut oser le dire, on n'est pas toujours rigolos, on est même parfois hargneux.

J'ai également une pensée pour ceux qui nous ont quittés politiquement parlant, soit volontairement, ne se représentant pas, ou alors pas élus. Que voulons-nous, ce sont les risques de l'élection et heureusement, c'est toujours le peuple qui décide. Cela s'appelle la démocratie. Mais leur tour viendra.

Donc, ne voulant pas rallonger, il me reste à nous souhaiter, à nous qui devons mener les affaires communales, indépendamment de nos différences politiques et de nos divergences d'opinions, une législature sereine malgré les difficultés qui nous attendent.

Mais surtout, comme vu plus haut, n'oublions jamais ce terme magique conduisant de nombreuses nations et qui s'appelle la démocratie. Rappelons que souvent les pays qui en sont dépourvus, rendent leur peuple malheureux. On en a des exemples tous les jours.

Oui, chers amis, même si nous ne sommes pas d'accord, restons démocrates, saluons-nous, respectons-nous et surtout restons amis car la vie est courte et une carrière politique encore plus.

Je vous remercie de votre attention. ».

- Applaudissements -

**Remo Siliprandi** (PSLT) demande, s'agissant des points 1, 2 et 3 de l'ordre du jour le concernant s'il y a une demande de modification. Tel n'étant pas le cas, il est temps de passer à l'essentiel justifiant sa présence devant vous.

**Nomination d'un-e secrétaire et de deux questeurs** (Cf. art. 34, al. 2 du RGC, qui stipule : « La séance est présidée par le ou la doyen-ne d'âge ; les trois plus jeunes membres remplissent provisoirement les fonctions de secrétaire et de questeurs. ». Il appelle donc à ses côtés **Florian Bulliard** (GCD-PLRT), né le 23 mai 1993, qui fonctionnera en tant que secrétaire, ainsi que **Quentin Estève** (PSLT), né le 14 août 1992 et **Patrick Lüthi** (PSLT), né le 24 mars 1992, qui fonctionneront en tant que questeurs.

## 2. Appel

**Remo Siliprandi** (PSLT), avant de passer à l'appel, propose, comme il y a passablement de nouveaux, et comme l'a suggéré Daniel Jolidon (ELT), qu'à l'appel de vos noms vous vous leviez, de façon à ce que tout le monde voie à qui on a à faire.

**Florian Bulliard** (GCD-PLRT) procède à l'appel comme suit : 40 présents, 1 excusé.

**Remo Siliprandi** (PSLT) signale que **la majorité est fixée à 21**.

## 3. Nomination du bureau du Conseil général pour la période administrative 2012-2013 (un[e] président[e], un[e] vice-président[e], un[e] secrétaire, un[e] secrétaire-adjoint[e] et deux questeurs)

Sont élus tacitement :

Président : Daniel Jolidon (ELT)  
 Vice-président : Michel Montini (GCD-PLRT)  
 Secrétaire : Sylvie Fassbind Ducommun (PSLT)  
 Secrétaire adjointe : Marie Dubois Passaplan (ELT)  
 Questeurs : Heinz Hoffmann (GCD-PLRT) et Quentin Estève (PSLT)

- Applaudissements -

**Remo Siliprandi** (PSLT) signale que sa présence éphémère sur ce podium prend déjà fin ; il invite le bureau du CG à nous remplacer.

- Applaudissements -

**Daniel Jolidon** (ELT), président du Conseil général, signale qu'il ne fera pas une intervention style remise des Oscars avec des remerciements à la pelle, ni ne dira les raisons qui font qu'il doit occuper cette place. Il n'a que le mérite d'appartenir au parti désigné pour occuper ce poste et en a profité du fait que personne ne s'est précipité au portillon.

Il remercie de la confiance témoignée, mettra tout en œuvre pour être à la hauteur de la tâche qui l'attend et compte sur la collaboration de tous pour y parvenir.

#### **4. Nomination du Conseil communal pour la période administrative 2012-2016 (scrutin secret, à la majorité absolue)**

**Gérard Gremaud** (PSLT) signale que le parti socialiste propose Daniel Rotsch et Michel Muster.

**Pascal Vaucher** (ELT) signale que l'Entente de La Tène a également décidé de présenter deux de ses membres à l'élection au CC. Il pense qu'il n'est pas nécessaire qu'il fasse l'apologie de nos deux candidats car vous avez déjà pu juger par vous-mêmes de leurs compétences lors de la précédente législature.

Notre premier candidat a notamment présidé le CG de La Tène alors que le second présidait la commission financière. Leur engagement politique et envers la collectivité est d'ailleurs bien antérieur à la fusion puisqu'ils ont siégé durant plusieurs législatures l'un au CG de Marin-Epagnier, le second au CC de Thielle-Wavre.

Il a donc le privilège, ce soir, de vous proposer deux personnalités compétentes, expérimentées et dynamiques. Vous les avez déjà probablement identifiées. Il s'agit bien sûr de Serge Girardin et de Martin Eugster.

**Nicolas Krügel** (GCD-PLRT) signale que le groupe de Centre-Droit a le très grand plaisir de vous proposer deux candidats au Conseil communal.

Il s'agit tout d'abord de Silvia Praz. Economiste d'entreprise et mère de famille domiciliée à Epagnier, Silvia a travaillé tantôt pour de grandes structures bancaires, tantôt pour des entreprises plus petites. Au bénéfice d'un curriculum professionnel et de vie aux multiples facettes, Silvia apporte le point de vue de la génération active au sein de notre Exécutif.

Son activité politique au sein du CG et des différentes commissions auxquelles elle a participé sont un bagage sérieux. Un bagage qui, combiné au parcours personnel de Silvia, lui donne tous les atouts pour la fonction.

Notre deuxième candidat s'appelle Dalmat Pira. Etudiant en droit achevant ce mois-ci sa maîtrise auprès de l'Université de Neuchâtel, Dalmat a multiplié lui aussi les expériences professionnelles en parallèle à son apprentissage d'une discipline fort utile dans une activité politique et administrative. Doté de capacités d'écoute, d'analyse et de réflexions remarquables, Dalmat apporte à notre Exécutif le point de vue de la nouvelle génération mais aussi celui d'une immigration réussie.

Nous avons eu l'occasion d'exposer lundi dernier au groupe socialiste puis au groupe de l'Entente les raisons pour lesquelles Dalmat n'a pas pu figurer sur la liste électorale libérale-radical. Nous estimons que l'élection indirecte à laquelle nous sommes sur le point de procéder compense l'absence de test électoral.

Le ticket que vous propose ce soir le groupe de Centre-Droit se veut rafraîchissant, énergique et original.

Certains d'entre vous ne manqueront pas d'ajouter immédiatement les vocables trop rafraîchissant, frénétique et bien peu expérimenté politiquement. Nous leur rétorquerons que l'expérience a ceci de formidable qu'elle n'éclaire que le chemin parcouru. On peut voir le verre à moitié vide comme on peut le voir à moitié plein. C'est une question de perception de la vie, de pessimisme naturel et chez certains d'angoisse face à la nouveauté et au changement. Des attitudes que nous ne pouvons partager.

Résolument tourné vers l'avenir et vers la recherche de solutions originales aux défis de la législature, le groupe de Centre-Droit a foi en ses candidats. Il l'a démontré par un soutien unanime lors des longues auditions auxquelles il a procédé. Il se fait donc un honneur de vous les présenter en plénum également. Nous sommes convaincus que combinés aux profils proposés par les autres groupes politiques, les compétences et les parcours de nos candidats permettent de constituer une excellente équipe gouvernementale. Celle dont La Tène a besoin.

Fort du soutien de près de 40% de la population lors des dernières élections communales, les partis libéral-radical et démocrate-chrétien réunis au sein du groupe de Centre-Droit peuvent légitimement prétendre à deux sièges au sein de l'Exécutif de La Tène.

Tout avis contraire ferait entrer son ou ses auteurs sur un terrain bien savonneux puisqu'irrespectueux des règles démocratiques de notre collectivité.

Nous vous invitons donc à élire nos deux candidats et à leur donner la légitimité électorale dont ils ont besoin pour conduire leur action au sein du CC.

**Daniel Jolidon** (ELT), président du CG, signale qu'il n'y a pas d'autre proposition. Comme il y a six candidats pour cinq postes, nous allons procéder à un vote à bulletin secret. Il rappelle qu'il ne doit pas y avoir de cumul, que vous avez droit à cinq noms puisqu'il y a cinq places à disposition, que tous les noms doivent figurer parmi les six nominés (pas d'autres noms possibles) et que la majorité absolue est celle de tous les bulletins valables (non compris les blancs et/ou nuls).

Résultats du premier tour : 40 bulletins distribués, 40 rentrés (aucun blanc, aucun nul) ; bulletins valables 40, majorité absolue 21.

Sont nommés avec 39 voix Daniel Rotsch, 38 voix Michel Muster, 25 voix Martin Eugster et 21 voix Serge Girardin. Ont obtenu des voix : Silvia Praz, 15 ; Dalmat Pira, 16.

Résultats du second tour : 40 bulletins distribués, 40 rentrés (dont un blanc, aucun nul) ; bulletins valables 39, majorité absolue 20.

Est élue avec 37 voix Silvia Praz. A obtenu des voix : Dalmat Pira, 2.

- Applaudissements -

**Nicolas Krügel** (GCD-PLRT) signale que dire que le résultat de cette élection nous déplaît est un euphémisme.

Sur la forme, le choix de notre Assemblée est démocratique et nous le respecterons bien évidemment.

Sur le fond, la manœuvre à laquelle nous avons pu assister est une insulte au corps électoral laténien et un mépris profond du partenaire loyal qu'a été, dès la création de la commune de La Tène, le groupe libéral-radical et désormais le groupe de Centre-Droit.

Que la carpe se lance dans un tel coup ne nous étonne pas. Mais que le lapin se prête au jeu, lui qui est si prompt à défendre la proportionnelle dans tout scrutin, cela nous surprend beaucoup.

D'un point de vue politique, la publication des bans à laquelle se livrent aujourd'hui l'Entente et le parti socialiste est un geste à forte symbolique. Nous invitons les fiancés à officialiser plus loin leur démarche et à s'apparenter au sein d'un groupe commun. La lisibilité du débat en sera améliorée et l'électeur moins trompé que jusqu'ici.

La législature qui débute aujourd'hui nous verra prendre des orientations capitales pour la suite de l'aventure laténienne.

Des questions institutionnelles et financières cruciales seront posées. Le groupe de Centre-Droit tout comme les autres groupes politiques de notre Conseil a un point de vue et des arguments à faire valoir.

Nous regrettons amèrement que les nouveaux promis choisissent de l'écartier délibérément de la table à laquelle se construira un nouvel et délicat équilibre alors même qu'il représente près de 40% de l'électorat.

Ce n'est ni dans l'esprit de la Suisse et encore moins dans celui d'une commune qui se veut une fusion d'horizons.

La parole n'étant plus demandée, **Daniel Jolidon** (ELT), président du CG, invite la conseillère et les quatre conseillers communaux à se retirer pour aller se constituer et lève la séance durant cette constitution.

- suspension de séance -

**Daniel Jolidon** (ELT), président du CG, passe la parole à Michel Muster, président du CC.

**Michel Muster** aimerait tout d'abord, au nom du CC ici présent devant vous, remercier de la confiance témoignée au travers de vos votes de tout à l'heure.

Nous allons nous efforcer, comme cela a toujours été le cas dans cette commune, de satisfaire aux besoins de notre population en visant l'efficacité et tendant vers l'excellence.

Le CC s'est réuni dans la salle « La Ramée » et nous nous sommes mis à table afin de nous constituer en bureau. Silvia Praz assumera la fonction de secrétaire, Serge Girardin la fonction de vice-président, le vice-secrétariat sera tenu par Daniel Rotsch, le membre du CC étant Martin Eugster et lui-même assurant pour la première année de la législature la fonction de président.

## **6. Lecture de l'arrêté proclamant l'élection des conseillers généraux en remplacement de ceux nommés au Conseil communal**

**Yanick Boillod** (administrateur communal) procède à la lecture dudit arrêté. Sont donc proclamés élus conseillers généraux Bruno Gomes et Belul Bajrami, suppléants de la liste du parti socialiste, Michel Luthi et Erich Brönnimann, suppléants de la liste de l'Entente, ainsi que Kevin Amstutz, suppléant de la liste libérale-radical.

**Daniel Jolidon** (ELT), président du CG, invite les cinq personnes nommées à rejoindre les chaises laissées vacantes par les cinq conseillers communaux.

- Applaudissements -

**Daniel Jolidon** (ELT), président du CG, revient au point 5 parce que Michel Muster n'a pas annoncé la répartition des dicastères.

**Michel Muster** signale que ce n'était pas un oubli mais c'est comme cela que nous l'avons imaginé tout à l'heure dans notre antichambre, à savoir comment intervenir pour vous présenter la répartition des dicastères. Nous nous sommes rapidement mis d'accord, après une bonne discussion. Le partage s'étant fait en toute collégialité, ce qui est un bon signe pour la législature à venir, on devrait réussir sans grandes difficultés, à attribuer le gros des dicastères à chacun.

Nous devons encore discuter pour savoir si on doit lier l'administration à la présidence ; la décision formelle sera prise prochainement. Sinon, Silvia Praz s'occupera des dicastères de la sécurité publique ainsi que des sports, culture et loisirs. Martin Eugster s'occupera des travaux publics et des bâtiments. Daniel Rotsch du transport régional et de l'aménagement du territoire. L'économie publique et les finances seront tenues par Serge Girardin. Pour sa part, Michel Muster garde les dicastères des naturalisations, enseignement et formation, santé, prévoyance sociale. Il reste encore le dicastère de la représentation de la commune au RUN-COMUL qui n'a pas été attribué ; la décision sera probablement prise lundi.

## **7. Nomination des commissions**

### **7.1 Commission réglementaire (cinq membres)**

Sont élus tacitement :

pour le PSLT : Alain Maurissen (PSLT) et Eric Flury (PSLT)  
 pour le GCD : Florian Bulliard (GCD-PLRT) et Michel Montini (GCD-PLRT)  
 pour l'ELT : Pascal Vaucher (ELT)

### **7.2 Commission financière (sept membres)**

Sont élus tacitement :

pour le PSLT : Alain Maurissen (PSLT) et Lionel Jourdan (PSLT)  
 pour le GCD : Claude Burgdorfer (GCD-PLRT), Jan Homberger (GCD-PDC) et Nicolas Krügel (GCD-PLRT)  
 pour l'ELT : Jean Claude Wäfler (ELT) et Pascal Vaucher (ELT)

### **7.3 Commission de police du feu (sept membres)**

Sont élus tacitement :

pour le PSLT : Belul Bajrami (PSLT) et Ivan Gligorov  
 pour le GCD : Pascal Perret (GCD-PLRT), Pierre-André Calame et Heinz Hoffmann (GCD-PLRT)  
 pour l'ELT : Jürg Wunderlin (ELT) et Claude Hämmerli

### **7.4 Commission de salubrité publique (six membres)**

Sont élus tacitement :

pour le PSLT : Sylvie Fassbind Ducommun (PSLT) et Davide Poma (PSLT)  
 pour le GCD : Pierre-André Calame et Heinz Hoffmann (GCD-PLRT)  
 pour l'ELT : Claude Hämmerli et Fernando Pires Gomes

### **7.5 Commission de l'environnement et du développement durable (sept membres)**

Sont élus tacitement :

pour le PSLT : Francis Boss (PSLT) et Maurice Binggeli (PSLT)

pour le GCD : Laurent Suter (GCD-PDC), Yannick Butin (GCD-PLRT) et Ted Smith (GCD-PLRT)

pour l'ELT : Michel Planas (ELT) et Jean-Luc Bulliard

### **7.6 Commission des travaux publics et des services industriels (cinq membres)**

Sont élus tacitement :

pour le PSLT : Viviane Lüthi et Francis Boss (PSLT)

pour le GCD : Jorge Gonçalves et Pascal Perret (GCD-PLRT)

pour l'ELT : Jean Claude Wäfler (ELT)

### **7.7 Commission d'urbanisme (sept membres)**

Sont élus tacitement :

pour le PSLT : Quentin Estève (PSLT) et Patrick Lüthi (PSLT)

pour le GCD : Emmanuel Rieder (GCD-PLRT), Didier Coulet et Laurent Siliprandi

pour l'ELT : Pierre-Olivier Maire (ELT) et Kangping Huang Guo

### **7.8 Commission des sites de loisirs et des espaces publics (sept membres)**

Sont élus tacitement :

pour le PSLT : Maurice Binggeli (PSLT) et Remo Siliprandi (PSLT)

pour le GCD : Kevin Amstutz (GCD-PLRT) et Blaise Augsburger

pour l'ELT : Marie Dubois Passaplan (ELT), Erich Brönnimann (ELT) et Michel Luthi (ELT)

### **7.9 Commission des naturalisations et des agrégations (sept membres)**

Sont élus tacitement :

pour le PSLT : Belul Bajrami (PSLT), Quentin Estève (PSLT) et Sylvie Fassbind Ducommun (PSLT)

pour le GCD : Pierre Paroz et Jean-Dominique Röthlisberger (GCD-PLRT)

pour l'ELT : Sabine Penalzoza (ELT) et Sébastien Reclaru (ELT)

### **7.10 Commission de circulation, des transports et de l'agglomération (sept membres)**

Sont élus tacitement :

pour le PSLT : Manuel Carneiro Costa et Eric Flury (PSLT)

pour le GCD : Alain Fridez (GCD-PLRT), Jean Louis Vuillemin et Hassan Laaroussi

pour l'ELT : Pierre-Olivier Maire (ELT) et Michel Luthi (ELT)

### **7.11 Conseil d'établissement scolaire consultatif (deux délégué-e-s)**

Sont élus tacitement :

pour le GCD : Heinz Hoffmann (GCD-PLRT)

pour l'ELT : Michel Planas (ELT)



### **7.12 Commission ad hoc consultative relative aux projets de rapprochements ou de fusions de communes (six membres)**

Sont élus tacitement :

pour le PSLT : Eric Flury (PSLT) et Lionel Jourdan (PSLT)  
 pour le GCD : Jean-Dominique Röthlisberger (GCD-PLRT) et José Geijo Lima  
 pour l'ELT : Jeannine Mallet (ELT) et Kamel Ghnaïa

## **8. Nomination de délégués**

### **8.1 Conseil intercommunal de la Châtellenie de Thielle (cinq délégué-e-s)**

Sont nommés :

pour le PSLT : Francis Boss (PSLT)  
 pour le GCD : Beat Pfefferli (GCD-PLRT) et Richard Bischof (GCD-PLRT)  
 pour l'ELT : Pascal Vaucher (ELT) et Jeannine Mallet (ELT)

### **8.2 Conseil intercommunal de l'Ecole Obligatoire Régionale de Neuchâtel (EORÉN) (un-e délégué-e)**

Est nommé :

pour le GCD : Yannick Butin (GCD-PLRT)

### **8.3 Conseil intercommunal du syndicat du feu du Bas-Lac (SFBL) (deux délégué-e-s)**

Sont nommés :

pour le PSLT : Remo Siliprandi (PSLT)  
 pour le GCD : Pascal Perret (GCD-PLRT)

### **8.4 Conseil intercommunal du Syndicat du Théâtre régional de Neuchâtel (un-e délégué-e)**

Est nommé :

pour le PSLT : Maurice Binggeli (PSLT)

- Applaudissements -

## **9. Divers**

**Michel Muster** informe le délégué du SITRN, qui vient d'être élu, que l'assemblée constitutive aura lieu le 5 juillet 2012.

**Michel Muster** informe le CG que les Autorités de la commune de La Tène sont invitées le vendredi 29 juin 2012 par le CC et le comité de la Fête scolaire de Marin-Epagnier à partager un apéritif à 17 h 00 sous le préau du collège des Tertres. Nous comptons vous y voir nombreuses et nombreux.

**Michel Muster** informe le CG qu'à l'issue de cette séance, une agape est organisée dans le Fanel afin que nous puissions fraterniser.

**Michel Muster** informe le CG qu'une visite de commission de police du feu est annoncée ; celle-ci se déroulera avec l'ancienne commission (qui n'a plus de légitimité) mais avec la nouvelle commission, qui elle a de la légitimité.

**Daniel Rotsch** informe le CG que la prochaine commission d'urbanisme aura lieu le 27 juin. Merci aux commissaires d'en prendre note.

**Michel Montini** (GCD-PLRT) informe le CG que le GCD (PLRT et PDC La Tène) demande au CC dans le cadre de de la construction de l'usine à gaz à Cornaux de veiller à ce que :

1. les nuisances et les limitations pour la population de La Tène soient réduites le plus possible et que la santé des habitants soit en tous les cas dûment préservée
2. les documents de mise à l'enquête du projet de construction soient librement et aisément accessibles à la population de La Tène, ce par tous les moyens possibles

En effet, la population de La Tène est concernée au premier plan par la construction d'une usine à gaz à Cornaux.

Ce sont avant tout les résidents du plateau de Wavre, qui se trouvent dans le voisinage le plus immédiat de cette usine.

Or, le dépôt de plans interviendra sur la commune de Cornaux, et selon des premiers renseignements fournis, les documents concernant cette construction ne sont pas d'un accès aisé.

Dans la mesure où une bonne partie de la population de La Tène est directement concernée, il serait bon d'examiner la possibilité de déposer également une copie du dossier de construction à l'administration communale de La Tène, ce afin d'éviter d'obliger les habitants de La Tène à se rendre à Cornaux.

Compte tenu de l'évolution des technologies informatiques, il serait également intéressant d'étudier la possibilité de diffuser en ligne, sur le site Internet de la commune de La Tène, copie de ce dossier de construction.

Le GCD demande au CC de s'approcher des Autorités communales de Cornaux pour organiser cet accès.

**Daniel Jolidon** (ELT), président du CG, signale, concernant la visite de la commission de police du feu de samedi que le rendez-vous est fixé à 8 h 30 à la pinte communale (Lion d'Or) ; le jeudi suivant, une séance est programmée à 18 h 45 au hangar du feu. Il serait souhaitable que la nouvelle équipe soit là pour sa constitution et pour se mettre au courant du suivi des dossiers.

**Daniel Jolidon** (ELT), président du CG, s'agissant de la Fête nationale, signale que, comme chaque année, nous avons besoin de bénévoles pour la bonne marche des différentes activités de cette manifestation. Il reste 11 périodes le soir à remplir ainsi que beaucoup de périodes pour le montage et le démontage. Un tableau Excel se trouve sur le site Internet de la commune et vous pouvez lui envoyer un courriel ([jolidon@net2000.ch](mailto:jolidon@net2000.ch)). Pour le montage et le démontage, les jeunes sont également les bienvenus. Ils sont payés, directement de main à main, 15 francs/heure.

**Pierre-Olivier Maire** (ELT) rappelle au CG que le tournoi à six du FC Marin-Sports se déroulera vendredi prochain 22 juin sur la place du terrain de football et invite tout le monde à venir regarder les ébats des joueurs et de profiter de la cantine et du bar qui seront ouverts.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la séance à 20 h 50.

La rédactrice du PV,

J. Nussbaum

Au nom du Conseil général :

Le président,

La secrétaire,

D. Jolidon

S. Fassbind